

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 57 013

Date d'envoi de convocation : 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 28 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY (pouvoir à Olivier ROCHE)

Secrétaire de séance : Denis RIOULT

Objet : communication du budget primitif 2023 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 5212-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 15 décembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif pour 2022 ;

VU la note synthétique présentant le budget primitif 2023 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole annexée à la présente délibération ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du budget primitif 2022 de la Communauté urbaine
Le Havre Seine Métropole.

Le conseil municipal prend acte.

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,



Jean-Louis ROUSSELIN

ACTE EXÉCUTOIRE
Réception par le Sous-Préfet, le
Publication, le **6/03/2023**

Le Maire,